

# **MAIRIE DE LAILLY**

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2022**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi 11 avril 2022 à 18 heures 00, sous la présidence de **Madame Christiane CROSIER**

Présents : Madame Christiane CROSIER, Monsieur Vincent CROSIER, Madame Nadia LAURENT, Monsieur Sylvain MASSÉ, Monsieur Mickael MELIN, Monsieur Alain MOIGNE, Madame Christelle PINOT, Monsieur Adrien ROGER

Absent représenté : M. GELDREICH-GRAVOT représenté par M. MOIGNE Alain

Absent: Mme. SICARD Caroline ; M. VAN MELLE Jean-Charles

Secrétaire de séance : Nadia LAURENT



### **Ordre du jour:**

Validation du compte rendu du Conseil municipal du 25 février 2022

Vote du Compte administratif 2021

Vote du Compte de Gestion 2021

Vote des 3 taxes 2022

Vote du budget primitif 2022

Demande de subvention

Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Vote du compte administratif complet - lailly ( DE 2022 10)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MASSÉ Sylvain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé                  | Fonctionnement      |                      | Investissement      |                      | Ensemble            |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                          | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés       |                     | 137 503.07           |                     | 20 646.10            |                     | 158 149.17           |
| Opérations de l'exercice | 155 036.09          | 178 755.81           | 24 510.75           | 8 855.82             | 179 546.84          | 187 611.63           |
| TOTAUX                   | 155 036.09          | 316 258.88           | 24 510.75           | 29 501.92            | 179 546.84          | 345 760.80           |

|                     |  |            |  |          |   |            |
|---------------------|--|------------|--|----------|---|------------|
| Résultat de clôture |  | 161 222.79 |  | 4 991.17 |   | 166 213.96 |
|                     |  |            |  |          | Restes à réaliser                                     |            |
|                     |  |            |  |          | Besoin/excédent de financement Total                  | 166 213.96 |
|                     |  |            |  |          | Pour mémoire : virement à la section d'investissement | 6 660.58   |

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

|            |  |
|------------|--|
|            | au compte 1068 (recette d'investissement)          |
| 161 222.79 | au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif présenté

### Vote du budget primitif 2022 ( DE 2022 11)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Lailly,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Lailly pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes de fonctionnement à la somme de : 350.296,94 Euros**

**En dépenses de fonctionnement à la somme de : 350.296,94 Euros**

**En recettes d'investissement à la somme de : 50.350 Euros**

**En dépenses d'investissement à la somme de : 50.350Euros**

## ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

| FONCTIONNEMENT                            |  |  |  |
|---|--|--|--|
|   |  | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| VOTE                                      | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                           | 350 296,94                               | 189 074,15                               |
| +   |  | +  | +  |
| REPORTS                                   | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     | 0,00                                     |
|   | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)   | (si déficit)<br>0,00                     | (si excédent)<br>161 222,79              |
| =   |  | =  | =  |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) |  | 350 296,94                               | 350 296,94                               |
| INVESTISSEMENT                            |  |  |  |
|   |  | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  |
| VOTE                                      | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 50 350,00                                | 45 358,83                                |
| +   |  | +  | +  |
| REPORTS                                   | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     | 0,00                                     |
|   | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)                         | (si solde négatif)<br>0,00               | (si solde positif)<br>4 991,17           |
| =   |  | =  | =  |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)  |  | 50 350,00                                | 50 350,00                                |
| TOTAL                                     |  |  |  |
| TOTAL DU BUDGET (3)                       |  | 400 646,94                               | 400 646,94                               |

### Vote du compte de gestion 2021 ( DE 2022 12)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme. CROSIER

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte de gestion présenté

Vote des trois taxes 2022 ( DE 2022 13)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à Lailly :

- Décide à l'unanimité de conserver les mêmes taux pour 2022.

|                  | TAUX 2022 |
|------------------|-----------|
| FONCIER BATI     | 34.14 %   |
| FONCIER NON BATI | 28.55 %   |
| CFE              | 19.55 %   |

Délibération portant sur le financement du centre de santé de Villeneuve L'Archeveque et Cerisiers  
(DE-2022-14)

Mme. Le Maire présente la demande de convention de la part de la Commune de Villeneuve L'Archevêque et Cerisiers concernant le financement des centres de santé.

Une convention est établie.

Le cout prévisonnel sera de 6 euros par habitant.

Le Conseil Munucipal décide à :

4 abstentions

5 pour

D'accepter cette convention et charge Le Maire des signatures.

Questions diverses :

Deux demandes de subventions ont été soumises et refusées

- Marnière de la Commune :

Une quinzaine de jeunes se sont appropriés le terrain près de la marnière de la Commune. Après discussion une demande verbale à été faite. Le conseil Municipal s'oppose à cette demande; la responsabilité de la Commune pouvant être mise en cause; de plus les demandeurs ont pris possession du terrain sans autorisation et malgré l'interdiction du Maire ils continuent à venir . Un arrêté va être établi.

- Aire de jeux :

M. ROGER Adrien demande si il serait possible d'envisager l'achat d'une nouvelle structure adaptée a des enfants de trois à six ans pour les aires de jeux.

- Travaux de voiries :

Des devis sont en cours. Actuellement seule une entreprise a répondu.

- Locataire:

Depuis le 15 mars 2022, M. Théo ALLAMAGNY occupe le logement (toutes les garanties ont été demandées).

Fin du Conseil à 20h40